

# NEWSLETTER PARTENAIRES

Mars 2024 n°53



## A LA UNE

### Zoom sur la solidarité à la source

Depuis le 01/02/2024, le montant net social (MNS), nouvelle ligne apparue progressivement sur les bulletins de salaire depuis juillet 2023, est le **montant de référence à déclarer pour bénéficier de la Prime d'Activité et du RSA**. Cette obligation d'utilisation du MNS dans les déclarations trimestrielles de ressources constitue la première brique de la réforme de la solidarité à la source.

Face au phénomène massif de non-recours aux prestations sociale, l'Etat modernise et facilite en effet les démarches d'accès, dans le cadre de la réforme « Solidarité à la source », inscrite dans les orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 de la Branche Famille.

Jusqu'ici, les démarches des allocataires pour bénéficier de la Prime d'Activité ou du RSA étaient lourdes, nécessitant des calculs compliqués et engendrant de nombreuses erreurs dans les déclarations et des régularisations (indus et rappels) dans le versement par la Caf. Directement calculé par l'employeur ou l'organisme versant les prestations sociales, **le Montant net Social permet aux demandeurs de connaître immédiatement les revenus à déclarer pour bénéficier de leurs droits, sans calcul de leur part.**

Le MNS est ainsi le montant exact à déclarer pour faciliter les démarches administratives, limiter le risque d'erreur de déclaration et réduire le taux de non-recours aux droits.

A horizon 2025, prochaine étape de cette démarche de simplification : les déclarations de ressources des allocataires seront préremplies, comme pour la déclaration de l'impôt sur le revenu, en collectant directement, de manière fiable et automatisée, les montants de ces ressources auprès des employeurs ou des organismes de protection sociale.

## CAF CONNECT

### Prochains rendez-vous :

Webinaire «ALSH» le 22/03/2024 à 10h / Webinaire «EAJE» le 28/03/2024 à 10h

Webinaire «Partenaires» – jeudi 04/04/2024 à 10h30

Ateliers à destination des nouveaux bénéficiaires RSA – 12/03/2024 à 14h  
à Chaumont et 14/03/2024 à 14h à Saint-Dizier

# ACTUS DU TERRITOIRE

## Un atelier maternité à Chaumont

Dans le cadre de l'accompagnement des familles, la Caf propose des accompagnements adaptés aux futurs et jeunes parents grâce à un parcours naissance.

Il s'agit d'une réunion d'informations à destination des futurs parents avec une équipe pluridisciplinaire qui permet en un seul atelier de pouvoir disposer d'informations multiples :

- Sur les droits CAF et CPAM et les démarches administratives
- Le suivi de grossesse (consultations obligatoires, préparation à l'accouchement, alimentation etc...)



En collaboration avec le Centre hospitalier, la Caf, la Cpm et le Conseil Départemental organisent à Chaumont son premier atelier maternité, qui sera animé par la Cpm, la Caf, la PMI et une sage-femme de l'hôpital. **La séance se déroulera dans les locaux de la maternité à Chaumont, le 12 avril 2024 à 14h.**

## Un nouveau financement bonus inclusif handicap pour les accueils de loisirs

La COG 2023-2027 porte un projet ambitieux pour l'enfance et la jeunesse avec une volonté spécifique de réduction des inégalités d'accès aux Alsh par la **mise en place d'un complément inclusif annoncé lors de la conférence nationale du handicap du 26 avril 2023.**

**Une nouvelle aide de 4,50 euros par heure/enfant réalisée en plus de la prestation de service ordinaire sera allouée aux accueils de loisirs qui accueillent des enfants porteur d'un handicap sur un temps périscolaire et/ou extrascolaire et en accueil ados.**

Son objectif est de pouvoir limiter les freins à l'accès des enfants et des adolescents en situation de handicap dans les accueils en milieu ordinaire et réunir les conditions favorables d'accueil.

Sont concernés, tout enfant ou adolescent âgés de 3 à 17 ans bénéficiaire de l'AAEH. Il est nécessaire pour le versement de l'aide par la Caf que l'accueil de loisirs demande et conserve la notification de droits AEEH.

Les données d'accueil seront à remonter prochainement au sein du portail partenaires de déclarations de données, **le service action sociale de la Caf organisera un webinaire spécifique auprès des gestionnaires d'accueils de loisirs tout prochainement, une invitation leur sera envoyée.** Un effet rétroactif du financement sera effectué à partir du 1er janvier 2024.



## Semaine de la Petite Enfance



La Caf de la Haute-Marne s'engage à nouveau en 2024 aux côtés de l'association Agir pour la Petite Enfance pour la **11ème édition de la Semaine Nationale de la Petite Enfance qui se déroulera du 16 au 23 mars 2024**

Les professionnels de la petite Enfance des structures collectives, des relais petite Enfance et des Mam se mobiliseront en Haute-Marne autour du thème « viens je t'emmène - se laisser guider par l'enfant » thème qui inspirera de belles réalisations et animations du trio enfants, parents, professionnels. La Caf de la Haute Marne offre aux structures petite enfance inscrites la boîte pédagogique afin de les aider à construire les ateliers proposés.

Des webinaires en ligne seront proposés pour animer et nourrir les professionnels et les familles dont l'un avec le parrain de cette édition Emile Jadoul auteur et illustrateur de livres pour enfants.

## Appels à projets

Dans le cadre de sa Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027, l'action de la Caf vise à accompagner les structures, dispositifs ou actions relevant des champs d'intervention de la branche famille afin de développer des services aux familles et de réduire des inégalités territoriales et sociales.

A cet effet, la Caf de la Haute-Marne lance plusieurs appels à projets pour :

- accompagner les initiatives visant à développer des actions itinérantes sur le territoire et à favoriser les projets des structures itinérantes,
- encourager l'aménagement et la rénovation des équipements et des locaux des structures Alsh et d'animation de la vie sociale,
- développer des actions au sein des Eaje et des Alsh sur la thématique des Jeux Olympiques 2024.

Ces appels à projets sont à retrouver sous [caf.fr](https://www.caf.fr) :

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-haute-marne/partenaires-locaux/les-appels-projet-2024>.



### Enfance et jeunesse

- Les Promeneurs du Net, les Fonds "Publics et Territoires" Enfance et Jeunesse...
- Les appels à projet en cours

[Consulter les appels à projet](#)

### Dès le 8 mars, modifier votre mot de passe sera obligatoire

Face à la hausse des violations de données sur internet, la Caf renforce la sécurité des accès aux comptes allocataires sur [caf.fr](https://www.caf.fr). Afin de sécuriser l'utilisation de l'espace Mon Compte, **à partir de ce vendredi 8 mars, les usagers doivent obligatoirement changer leur mot de passe pour accéder à leur espace Mon Compte sur [caf.fr](https://www.caf.fr)**. Cette démarche est à réaliser une seule fois, elle peut être anticipée en cliquant sur le bouton «mot de passe oublié».

Pour accompagner les allocataires, un tutoriel est disponible sur [caf.fr](https://www.caf.fr) : <https://www.caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/des-le-8-mars-modifier-votre-mot-de-passe-sera-obligatoire>.

Nous vous rappelons quelques conseils pour faciliter le choix d'un mot de passe sûr et fiable par l'utilisateur :

- le mot de passe doit être différent pour chaque site ;
- Il doit être complexe : + de 10 caractères et au moins un chiffre, une minuscule et une majuscule ;
- Il doit être impossible à deviner ;
- Il est à modifier régulièrement ;
- Il ne doit être communiqué à personne, pas même à la Caf.

**IMPORTANT :** Au moment d'effectuer la démarche, l'utilisateur doit s'assurer que les informations de contact et le relevé d'identité bancaire (RIB) figurant sur le site sont corrects. En cas d'informations erronées, il doit contacter immédiatement la Caf.

## 3230 : S'IDENTIFIER POUR JOINDRE UN CONSEILLER

En 2021, l'accès aux services de la Caf a évolué. **L'utilisateur doit maintenant utiliser son numéro de sécurité sociale pour se connecter.**

Ce numéro présent sur la carte vitale, est plus facile à retenir qu'un numéro de dossier. C'est une **simplification administrative** qui permet d'accéder à un maximum de services publics avec un seul identifiant.

Ce mode d'identification sécurise davantage les données personnelles présentes dans le dossier de l'allocataire.

**3230** Service gratuit + prix appel

## La Caf sur les réseaux sociaux

Pour retrouver toute l'information de la Caf de la Haute-Marne (actualités, projets, informations...), n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux !

Sur **Facebook**, une page relayant les informations pratiques sur les droits, les démarches, des articles de fond, des activités...

Sur **Twitter (X)**, une page mettant en avant l'actualité institutionnelle de l'organisme...

Sur **LinkedIn**, une page pour découvrir nos missions, nos métiers, nos actions...

Sur **Instagram**, des informations pratiques sur les démarches à réaliser et l'actualité de l'organisme...

Sur **Youtube**, des vidéos présentant les prestations et services de la Caf...

